

**Assistance à l'agriculture des Prairies—Suite**

- Application aux régions dévastées par les inondations en Saskatchewan, 5294-5295
- Application de la loi aux régions non exposées à la sécheresse de l'Ouest canadien, 183, 254
- Assurance-récolte. *V. ce titre*
- Augmentation des paiements versés au titre de la loi, 337-338, 367, 758, 893-894, 2514
- Bénéficiaires d'allocations dans la province d'Alberta à l'égard de la récolte de 1953, *dd.* (M. Quelch), 1268
- Blocs admissibles et blocs inadmissibles à l'allocation, 5304-5311, 5313-5315
- Chèques émis sous le régime de la loi, *q.* (M. Castleden), 3410
- Date des versements à effectuer en vertu de la loi, 706, 3051, 3096
- Décret du conseil modifiant le règlement de la loi, 2512-2513, 2514
- Demandes de secours faites au titre de la récolte déficitaire de 1954 de la part des provinces des Prairies, demandes refusées et appels interjetés, *dd.* (M. Diefenbaker), 5686
- Diligence dans les versements, 2092
- Dispositions de la loi visant les lots riverains, 5289, 5291, 5305
- Doublément des versements prévus par la loi
  - Requête à cette fin, 893-894, 2514
  - Résolution (M. Campbell), 1425-1446
- Établissement de l'admissibilité, 3554-3555
- Extension de la loi de façon à l'appliquer aux autres provinces, 6925
- Extension de la loi de façon à remédier aux dommages causés par la grêle, 5292-5293
- Fonctionnaires et employés. *V. ce titre*
- Hâte dans le solde des paiements effectués sous l'empire de la loi à cause des récentes tempêtes, 3854
- Injustice à l'égard de la Colombie-Britannique, 256
- Inspecteurs de l'administration
  - Choix et service, 5295, 6970-6971, 6973-6974
  - Questions posées lors des inspections, *dd.* (M. Campbell), 3411
- Manitoba (région entre les lacs)
  - Application de la loi, 755, 893, *dd.* (M. Dinsdale), 1182
  - Balance des versements à effectuer, 4370
  - Carte indiquant les zones non visées par la loi, 2515

**Assistance à l'agriculture des Prairies—Fin  
Manitoba—Fin**

- Contributions et sommes retirées pour diverses années, 5296, 5299
- Modification de la loi de façon que les grandes étendues inondées aient droit aux versements d'assistance, 758, 1429-1430, 4627, 5291-5292, 5303-5304
- Modalités d'application de la loi, 645
- Modification en vue de répondre au coût actuel de la production, 283, 1425-1432, 1437-1438, 3554-3555
- Montant affecté par le Gouvernement, 211
- Montant perçu au moyen de la taxe de 1 p. 100 prévue par la loi, par province, depuis 1939, et montant global dépensé sous l'empire de la même loi, 6974-6976
- Paiements à l'égard des années-récoltes 1953-1954, *q.* (M. McCullough), 804, 1428
- Perceptions et versements effectués au cours de (1939 à 1955), 1445, 5297-5298
- Plaintes reçues au sujet de l'application de la loi, 2513
- Prétendue inadmissibilité aux paiements due à l'ensemencement de terres avec le blé Selkirk, 1305, 1430, 1443-1444, 2512-2513, 2514
- Réduction de la période d'admissibilité à la loi, 2514
- Régions du Nord dévastées par les inondations, 340
- Relèvement des cotisations versées par les cultivateurs, 367, 2515
- Solde des chèques d'indemnité au titre des récoltes déficitaires, 3412
- Somme dépensée à ce titre de (1939 à 1954), 6925
- Sommes versées en vertu de la loi par suite des inondations, 340, 462
- Superficies inondées, 195
- Terres de la Couronne exclues de l'application de la loi, 5822-5823
- Tolérance dans l'application de la loi à l'égard du cultivateur qui doit accepter quelque travail intermittent pour les mois d'hiver, 4644
- Vérifications suivant certaines plaintes relatives aux paiements effectués, 2456
- Versements effectués à l'égard des townships admissibles par suite des inondations, 4370-4371
- Versements effectués en fonction d'une section ou d'une unité, 5305